

LE BILAN DE COMPÉTENCES

Il est défini par les articles D.6323-6, L.1233-71, L.6313-1, L.6313-4, L.6323-2, L.6323-4, L.6323-6, R.6313-1, et R.6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail et par le Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences.



POURQUOI FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Quel que soit votre statut (salarié, travailleur indépendant ou demandeur d'emploi...), le Bilan de compétences a pour vocation de conduire une réflexion active sur votre avenir professionnel. Il vous permet de faire face à vos interrogations. L'objectif est de construire le projet professionnel, qui répond à vos intérêts et prenne en compte vos contraintes et la réalité du marché de l'emploi.

OBJECTIFS DU BILAN DE COMPÉTENCE

- Faire le point sur vous : vos traits de personnalité, vos motivations, vos aptitudes et vos contraintes
- Identifier et évaluer vos compétences
- Définir concrètement un ou plusieurs projets professionnels
- Identifier vos atouts et vos freins au regard des projets retenus
- Découvrir, explorer ou confirmer des pistes professionnelles
- Mettre en place un plan d'actions pour activer le(s) projet(s)



COMMENT DÉBUTER UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Vous pouvez nous contacter au **02.99.23.69.72** pour un premier rendez-vous gratuit et sans engagement. Vous rencontrerez le consultant qui vous accompagnera dans votre réflexion.

Pourquoi faire appel à nous pour votre bilan de compétences ?

- ✓ Plus de 25 ans d'expérience dans l'Accompagnement et le Bilan de Compétences
- ✓ Certification QUALIOPi délivrée pour le Bilan de Compétences
- ✓ Nos bilans de compétences ont le label de la Fédération Française des Professionnels de l'Accompagnement et du Bilan de Compétences (FFPABC)
- ✓ Séances individuelles et personnalisées (en présentiel ou distanciel, selon votre choix)
- ✓ Méthodologie claire et structurée
- ✓ Approche et fiabilité reconnues de nos outils
- ✓ Tests respectant les 3 critères psychométriques : fidélité, validité, sensibilité
- ✓ Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- ✓ Situations de handicap prises en compte pour adapter les modalités



Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie suivante :
BILANS DE COMPÉTENCES

DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le Bilan de Compétences d'une durée de 24h, avec plus de 75% en face à face, se déroule sur des RDV entre 2h-2h30 répartis sur une période de 3 mois en moyenne.

Le contenu et l'organisation sont adaptés à la situation et au besoin du bénéficiaire.

Phase préliminaire (1 séance)

- Analyse partagée de la situation (professionnelle, personnelle) et de la demande
- Définition conjointe des objectifs
- Co-construction du programme et du planning, en fonction des objectifs et disponibilités du bénéficiaire
- Présentation des méthodes et outils mis en œuvre, remise des supports
- Confirmation de l'engagement dans la démarche et signature de la convention

Modalité d'évaluation : Convention co-construite

Phase d'investigation (4 à 5 séances)

- Entretien autour du parcours de vie : professionnel et extraprofessionnel
- Recueil et échange autour des premières hypothèses de projets professionnels et des démarches effectuées
- Investigations sur la personnalité, les aptitudes, motivations, valeurs, intérêts et aspirations
- Identification des compétences : savoirs, savoir-faire et savoir être
- Exploration, découverte des métiers, étude des perspectives d'emploi et des conditions de travail
- Enquêtes sur le terrain, auprès de professionnels
- Recueil des éléments de l'expériences transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées
- Définition et construction des projets professionnels, alternatifs

Modalité d'évaluation : Documents de restitution intermédiaires

Phase de conclusion (2 à 3 séances)

- Mise en évidence des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du ou des projet(s)
- Établissement d'un plan d'actions

Modalité d'évaluation : Remise d'un document de synthèse

Entretien de suivi (dans les 6 mois)

- Point sur l'avancement du projet et des démarches

FINANCEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le coût du bilan peut être financé par :

- Votre Compte Personnel de Formation (CPF)
- Votre entreprise
- Votre OPCO (ANFH, AFDAS, ...)
- Vous, à titre personnel



Dernière mise à jour du document : 11/03/2023

4A Rue Léo Lagrange
35131 Chartres de Bretagne

Tél : 02.99.23.69.72
contact@cabinetadequation.com
www.cabinetadequation.com

